

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société UNIMED

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira - 4060

Le Conseil d'Administration de la société « UNIMED », réuni le Jeudi 29 Avril 2021 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020 qui font ressortir - en dépit de la conjoncture difficile compte tenu de la crise sanitaire relative à la pandémie - un bénéfice net de 6.9MDt.

Le Conseil d'Administration a décidé de :

- 1- Proposer à l'Assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende de 0.468 Dinars par action contre 0 Dinars en 2019 et 0.345 Dinars en 2018, soit la plus importante distribution de dividendes effectuée par la société depuis sa cotation sur le marché de la Bourse des valeurs mobilières.
- 2- Convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Jeudi 10 juin 2021 à 11H.00.

La réunion aura lieu par visioconférence et sans la présence physique des actionnaires en se limitant au Bureau de l'Assemblée, vu des circonstances sanitaires exceptionnelles actuelles liées à la pandémie du COVID 19, et dans le but de garantir la santé et la sécurité de tous les actionnaires.

L'Assemblée délibèrera sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2020 et quitus aux administrateurs ;
- Lecture des rapports, général et spécial des commissaires aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2020 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées ;
- Affectation des résultats ;
- Distribution des dividendes ;
- Pouvoir pour formalités.

Les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote par correspondance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée (signature légalisée).

Les actionnaires sont invités à envoyer une demande d'inscription à l'adresse e-mail suivante : ago2021@unimed.com.tn avec l'inclusion des données suivantes : Nom et prénom ou Raison sociale + CIN ou identifiant unique + Nombre d'actions + Dénomination de l'intermédiaire en bourse ;

Le bureau de l'Assemblée vérifie les informations et envoie aux actionnaires le dossier de l'Assemblée composé du : Rapport annuel d'activité + Rapports des commissaires aux comptes + Projet des résolutions + Modèle de procuration au profit du président de l'Assemblée + Bulletin de vote ;

Les actionnaires peuvent envoyer sur la même adresse e-mail toute question ou remarque en relation avec les Assemblées jusqu'au 03 juin 2021 ;

Le bureau de l'Assemblée répond aux questions reçues jusqu'au 08 juin 2021 ;

Les bulletins de votes remplis et signés ou les procurations au nom du Président de l'Assemblée doivent être adressés à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax sur le 73 342 472 ou par courrier électronique sur la même adresse e-mail au plus tard le 09 juin 2021 ;

Une invitation à la visioconférence sera envoyée aux actionnaires afin de pouvoir participer aux Assemblées en temps réel.

Les actionnaires ayant votés par correspondance seront comptés comme étant présents à l'Assemblée même s'ils ne se manifesteront pas lors de la visioconférence. Le comptage du quorum et des votes ainsi que le déroulement des travaux de l'Assemblée se feront en présence d'un huissier notaire.

En cas d'amélioration de la situation sanitaire avant la date prévue de l'Assemblée, un avis complémentaire sera publié par le Conseil d'administration pour informer les actionnaires du lieu de la réunion de ladite Assemblée. A cet effet, les modalités exceptionnelles exposées ci-dessus seront réputées comme étant caduques.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.